

Madame Delphine BATHO  
Ministre de l'Ecologie, du  
Développement Durable et de  
l'Energie  
Hôtel de Roquelaure  
246 Boulevard Saint-Germain  
75 007 Paris

Philippe RAPENEAU  
Président  
Adjoint au Maire d'Arras  
Conseiller Régional

Arras, le 19 décembre 2012

Objet : Démission de la présidence de la commission consultative d'agrément de la filière des emballages ménagers

Madame la Ministre,

C'est avec beaucoup d'émotion et de déception que je vous remets, par la présente, ma démission de la fonction de Président de la commission consultative d'agrément de la filière des emballages ménagers.

Depuis plus de quatre ans, j'ai eu à cœur de présider cette commission en gardant à l'esprit la nécessité de pérenniser une filière qui a fait ses preuves grâce à l'action commune de l'ensemble des parties prenantes, en tentant d'assurer les équilibres d'une gouvernance délicate sur une filière qui a connu plusieurs crises importantes sous mon mandat, en particulier en 2008, lors de la découverte des placements hasardeux de la trésorerie d'Eco-Emballages dans des paradis fiscaux.

Durant ces 4 années, et bien qu'assurant un mandat de Président d'une Communauté Urbaine, j'ai souhaité m'impliquer personnellement dans cette mission en prenant soin de me tenir dans une neutralité politique que demande ce type de fonction.

Cette décision intervient dans un contexte où, depuis la fin de l'année 2008, j'assiste, souvent bien impuissant, à la remise en cause continue des engagements de la filière qu'il s'agisse des objectifs de recyclage et de financement prévu par la loi Grenelle 1 votée à l'unanimité en 2009, de l'élaboration et de la mise en œuvre du cahier des charges d'agrément, et ce sous la pression d'un éco-organisme extrêmement puissant et influent auprès de tous les membres de la commission.

Alors que l'affaire des placements hasardeux d'Eco-Emballages aurait pu signer la fin de cette réussite française, tous les acteurs, et en particulier les élus locaux, se sont mobilisés autour des engagements du Grenelle de l'environnement pour reconstruire la filière, avec des objectifs ambitieux de 75 % de recyclage et la prise en charge par le point vert à hauteur de 80 % des coûts d'un service optimisé dès l'année 2012. Ces objectifs, issus de l'article 46 de la loi Grenelle de 2009, ont donné lieu à d'âpres négociations en 2010. Ils ont conduit à un arbitrage contestable du point de vue réglementaire mais avaient au moins donné lieu à un point de rendez-vous à la mi-2012 pour la mise en place d'une clause de revoyure.

Après plusieurs mois de travaux et l'élaboration de méthodologie concertée d'actualisation et d'allocation des coûts entre les acteurs, la totalité des représentants des metteurs sur le marché, des distributeurs, de leurs filières, mais aussi de manière plus surprenante certains représentants de collectivités, d'ONG environnementales et de consommateurs, ont refusé en bloc, sur le principe, les deux mesures d'actualisation et d'allocation des coûts de la filière emballages, demandant même un report à la fin de l'agrément actuel. Seule une minorité

criante de représentants des collectivités ont validé sur le principe l'actualisation et l'allocation des coûts proposé par le Ministère et moi-même.

Alors que les élus, dont je fais partie, ont montré leur attachement au dispositif depuis plusieurs années malgré les épisodes difficiles qui l'ont émaillés, je constate qu'il n'est plus possible de dialoguer avec une partie de la commission qui ne respecte ni les engagements pris, ni le dialogue entre les acteurs, ni même la loi puisque les objectifs issus du Grenelle ne seront pas atteints. Au delà de ces difficultés, j'ajouterai que les conclusions de la clause de revoyure montre qu'une part très importante du coût de gestion des déchets d'emballages reste à la charge du contribuable, ce qui est en inadéquation totale avec le principe de responsabilité élargie du producteur.

Face à un tel déni de concertation et à un désaveu du travail collectif engagé par le Ministère et l'ADEME, je n'ai d'autre choix que de me retirer de la présidence de la commission dont le rôle est mis à mal par le positionnement d'une partie des acteurs et le déséquilibre des forces en présence dans cette instances ainsi que de l'influence démesurée d'Eco-Emballages sur cette commission mais aussi la pression exercée sur les services du Ministères qui ne sont plus en situation d'exercer librement leur mission.

J'avais déjà accepté de voir mes prérogatives réduites dans le nouveau règlement intérieur de la commission (perte de mon droit de vote et de ma voix prédominante en cas d'égalité) pour assurer une plus grande neutralité de la présidence. Mais aujourd'hui, il m'est devenu insupportable de subir aux cotés du Ministère ces affronts sans dire mot.

La France est devenu un leader de la responsabilité élargie des producteurs qui permet de responsabiliser l'ensemble de la chaine d'acteur depuis le producteur jusqu'à la collectivité en charge de la gestion des déchets en passant par les distributeurs et les consommateurs. Elle a construit un dispositif ambitieux et efficace mais qui est aujourd'hui en grand danger de discrédit du fait de l'absence de contrôle, de régulation et de concertation indépendante et représentative.

Quel que soit la réponse que vous apporterez à ma demande de démission, je vous invite à mettre en œuvre une vaste consultation des acteurs de cette commission mais aussi des acteurs qui en sont exclus pour l'instant afin de mettre en oeuvre un nouveau cadre de gouvernance à la principale filière de responsabilité élargie des producteurs, faute de quoi dans cette filière comme dans d'autres en émergence nous aboutirons à de nouvelles crises et situation de blocage qui auront pour seules conséquences une démobilitation des collectivités et de leurs administrés vis à vis du principal geste quotidien pour l'environnement : le tri des déchets d'emballages.

Espérant que ces éléments vous permettront de prendre les mesures concrètes qui s'imposent afin de garantir la pérennité de cette filière et sa conformité avec la loi, et en restant à votre entière disposition, pour remettre sur des bases saines la filière Emballages, je vous prie d'accepter, Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Philippe RAPENEAU,



Président de la Commission Consultative  
d'Agrément de la filière des emballages  
ménagers